

COUPE DE L'ANJOU SAISON 2018/2019

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE MAINE ET LOIRE

Phase : _____ **Date de la rencontre :** _____ **Lieu :** _____

REGLEMENT:

- 2 simples hommes ,2 simples dames ,1 double homme ,1 double dame ,2 doubles mixtes
- Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points
- Possibilité de modifier l'ordre des matches si accord des 2 équipes.
- Maximum 2 matchs **différents** par joueur. (sauf en cas du mixte décisif, 3 matchs maxi)
- Minimum 6 joueurs par équipe (3 hommes ,3 femmes).
- Dans les séries de simples , l'inscription des joueurs doit se faire par ordre des classements**

	EQUIPE 1			SCORES	EQUIPE 2			Equipe Vainqueur
	Nom	Prénom	Clas		Nom	Prénom	Clas	
SIMPLE HOMME 1								
SIMPLE HOMME 2								
SIMPLE DAME 1								
SIMPLE DAME 2								
DOUBLE HOMMES								
DOUBLE DAMES								
DOUBLE MIXTE 1								
DOUBLE MIXTE 2								
DOUBLE MIXTE 3 (décisif)								

✖ **1 points par match gagnés, 0 point pour un match perdu, -1 pour un forfait volontaire.**

Equipe 1 : Points

Nom du capitaine équipe 1 :

Signature :

Equipe 2 : Points

Nom du capitaine équipe 2 :

Signature :

Chaque équipe conserve une feuille de la rencontre.

L'équipe qui reçoit envoie la feuille de la rencontre à:

Annabelle ROBINEAU - 28 rue Jean Jouanneau- 49250 Beaufort en Vallée - Tel. 06 99 02 47 66 - @ : annabelle.robineau@sfr.fr